



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question orale n° 229

## Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration du réseau des caisses et comptoirs de la Banque de France. L'organisation actuelle de cette institution permet d'assurer auprès des autres établissements financiers, des entreprises et des particuliers un service de proximité efficace. Si le plan de restructuration, présenté par le gouverneur Jean-Claude Trichet au mois de décembre dernier, devait être appliqué, il se traduirait par la fermeture de 92 caisses et la disparition de plus de 800 emplois. En outre, au-delà des conséquences économiques que son adoption provoquerait, ce plan ne tient absolument pas compte des objectifs de lutte contre la désertification rurale, tels qu'ils ont été définis lors du dernier comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). C'est pourquoi il lui demande de prendre les dispositions nécessaires pour que la restructuration envisagée ne conduise pas vers un tel démantèlement.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Gilbert Meyer a présenté une question, n° 229, ainsi rédigée:

«M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration du réseau des caisses et comptoirs de la Banque de France. L'organisation actuelle de cette institution permet d'assurer auprès des autres établissements financiers, des entreprises et des particuliers un service de proximité efficace. Si le plan de restructuration, présenté par le gouverneur Jean-Claude Trichet au mois de décembre dernier, devait être appliqué, il se traduirait par la fermeture de quatre-vingt-douze caisses et la disparition de plus de 800 emplois. En outre, au-delà des conséquences économiques que son adoption provoquerait, ce plan ne tient absolument pas compte des objectifs de lutte contre la désertification rurale, tels qu'ils ont été définis lors du dernier comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). C'est pourquoi il lui demande de prendre les dispositions nécessaires pour que la restructuration envisagée ne conduise pas vers un tel démantèlement.»

La parole est à M. Gilbert Meyer, pour exposer sa question.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, j'ai déjà appelé à plusieurs reprises l'attention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la restructuration du réseau de la Banque de France. En effet, cette institution est à la veille de connaître un changement majeur qui répond à la nécessité de rendre le meilleur service au moindre coût.

Aussi nécessaire qu'elle soit, la mutation envisagée ne doit pourtant pas se faire au détriment des emplois. Des assurances ont d'ailleurs été données à ce sujet. Il a ainsi été affirmé que la mise en oeuvre de la restructuration ne se traduira par aucun licenciement.

Néanmoins, je suis inquiet. En effet, la fermeture programmée de quatre-vingt-douze caisses pourra-t-elle se faire sans sacrifice ?

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, 827 salariés sont menacés de perdre leur travail, ce qui serait inacceptable.

Depuis des mois, le Gouvernement nous présente des mesures coûteuses destinées à préserver les emplois et

à en créer de nouveaux. La politique du Gouvernement en matière de lutte contre le chômage ne s'appliquerait-elle pas à la Banque de France ?

La restructuration ne doit pas non plus se faire au détriment de la sécurité des employés. Je pense ici plus particulièrement aux transporteurs de fonds.

Enfin, la restructuration de la Banque de France ne doit pas s'opérer en marge de l'aménagement du territoire. Certes, il a été clairement affirmé que le réseau actuel des succursales ne connaîtrait pas de modifications. Pourtant, ce n'est pas le cas - loin de là - pour le réseau des caisses. Or les « guichets-caisses » participent à la vitalisation du tissu économique.

En Alsace, les relations économiques transfrontalières sont particulièrement denses. La disparition des structures installées à Sélestat et à Colmar aurait de graves répercussions.

En outre, est-il bien prudent, à la veille du passage à la monnaie unique, de fragiliser notre système financier ? La densité actuelle du réseau de la Banque de France lui assure une capacité d'action inégalée. Grâce à cette capacité, elle peut assumer pleinement ses missions principales: la bonne circulation de la monnaie fiduciaire et l'information des usagers.

Je sais que nous sommes nombreux à partager de telles inquiétudes. J'espère, monsieur le ministre, que votre réponse permettra de les apaiser.

Il ne s'agit pas ici de s'opposer à une réorganisation de la Banque de France. Toutefois, il ne saurait être question d'accepter son démantèlement.

Dès à présent, monsieur le ministre, je vous remercie pour la réponse que vous m'apporterez au nom de votre collègue.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, la politique du Gouvernement s'applique aussi à la Banque de France.

Comme vous l'avez indiqué, la Banque de France examine actuellement les modalités d'une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le ministre de l'économie a, dès le départ, précisé qu'aucune décision ne devrait être prise avant qu'un dialogue social approfondi sur les fonctions des services de caisse des succursales dans le contexte du système européen de banques centrales n'ait eu lieu. Le gouverneur a engagé cette phase de concertation.

Il faut qu'elle se poursuive afin de dégager des solutions adaptées dans le respect de trois objectifs fondamentaux: d'abord, l'emploi, ce qui exclut tout licenciement, qu'il s'agisse du personnel statutaire ou du personnel contractuel; ensuite, l'aménagement du territoire, qui impose qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée; enfin, la qualité du service public, notamment en matière de sécurité et de circulation fiduciaire.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social, et dans le respect de ces principes, que le conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur le projet.

Parallèlement, la réforme des procédures de surendettement contribuera à renforcer le rôle des succursales de la Banque de France dans le traitement des cas de détresse sociale, ce qui est l'une de leurs missions fondamentales.

Le Gouvernement est donc très attaché à ce que, par une discussion constructive avec les partenaires sociaux et avec les élus, une solution adéquate soit trouvée à ce dossier. Dominique Strauss-Kahn l'a clairement indiqué aux partenaires sociaux et aux élus lorsqu'il les a reçus récemment. Et donc, en son nom, je le réaffirme, ici, devant la représentation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Meyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 229

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 mars 1998, page 2096

**Réponse publiée le** : 25 mars 1998, page 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 1998